

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 3 avril 2020

6^{ème} Commission**N° CP-2020-4-6-4****Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**MISE EN OEUVRE D' ACTIONS
DANS LE CADRE DES 20 ANS DE LA DÉMARCHE GERPLAN
ET DE LA SAINTE CATHERINE ET DES 10 ANS DU PROGRAMME L'ABEILLE,
SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2020, le Département est sollicité pour l'acquisition de plusieurs parcelles par la commune de HEIDWILLER au titre des Espaces Naturels Sensibles (3 834 €).

Afin de marquer le 20^{ème} anniversaire de la démarche GERPLAN ainsi que les 10 ans du programme « L'abeille, sentinelle de l'environnement », le Département propose la mise en place de ruches dans les structures intercommunales volontaires engagées dans un GERPLAN et un accompagnement par la Fédération Départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin et ses syndicats locaux. Quatre structures intercommunales seraient intéressées ce qui représenterait un montant d'aide départementale de 2 000 €.

Il vous est proposé de donner un accord favorable à ces deux projets pour un montant total de 5 834 €.

Le Département propose également à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Sainte Catherine, l'organisation d'un jeu-concours en ligne afin de localiser les arbres fruitiers hautes-tiges distribués depuis le début de cette opération.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séances des 11 octobre 2019, 10 janvier et 20 mars 2020.

Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2020, le Département est sollicité pour l'acquisition de plusieurs parcelles par la commune de HEIDWILLER au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Par ailleurs, afin de marquer le 20^{ème} anniversaire de la démarche GERPLAN, ainsi que les 10 ans du programme « L'abeille, sentinelle de l'environnement », le Département propose la mise en place de ruches dans les structures intercommunales volontaires et un accompagnement par la Fédération Départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin et ses syndicats locaux.

Le Département propose également à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Sainte Catherine, l'organisation d'un jeu-concours sur le site <http://gerplan.haut-rhin.fr> afin de localiser les arbres fruitiers hautes-tiges distribués à l'occasion de la Sainte Catherine

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séance des 11 octobre 2019, 10 janvier et 20 mars 2020.

GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau, la commune de HEIDWILLER sollicite l'aide du Département pour l'acquisition de terrains inclus dans la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Cette acquisition concerne plusieurs parcelles, pour une surface totale de 178,51 ares et un coût total de 12 780 €. Le taux d'aide GERPLAN étant de 30 %, la subvention départementale serait de 3 834 €.

« 10 ans, noces de miel »

Dans le cadre des 20 ans du GERPLAN et des 10 ans du programme « L'abeille sentinelle de l'environnement », le Département propose, via la Fédération Départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin et ses syndicats locaux, l'acquisition d'une ruche pleine par les EPCI volontaires engagés dans un GERPLAN, ainsi qu'un accompagnement pour son suivi, la récolte de miel, la sensibilisation (a minima) d'un agent intercommunal et des animations autour de l'abeille, son rôle dans la pollinisation et le maintien de la biodiversité.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention, annexée au présent rapport, afin de déterminer précisément le rôle, la participation et les engagements de chacun des partenaires.

Quatre structures intercommunales (Saint-Louis Agglomération, Vallée de Saint-Amarin, Sundgau et Sud Alsace Largue) souhaitent bénéficier de cette opération. Le coût pour le Département étant de 500 €/ruche, le montant total de la subvention départementale s'élèverait donc à 2 000 €, versés à la Fédération Départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin chargée de l'acquisition des ruches et de la répartition des aides aux syndicats locaux impliqués.

20^{ème} anniversaire de la Sainte Catherine

Afin de fêter le 20^{ème} anniversaire de la Sainte Catherine, il est organisé un avis de recherche sous forme de jeu-concours des 46 905 arbres fruitiers hautes-tiges distribués par le Département du Haut-Rhin depuis 20 ans. L'objectif est de proposer aux gagnants de ces 20 dernières années d'envoyer une photo de(s) arbre(s) offert(s) par le Département et de le localiser. 100 nichoirs à mésanges récompenseront 100 participants par tirage au sort.

Ce jeu sera mis en ligne sur le site internet <http://gerplan.haut-rhin.fr>, et diffusé dans le prochain Haut-Rhin magazine.

Il vous est proposé de valider le règlement du jeu-concours en annexe au présent rapport.

Ainsi, au regard des éléments précédents, il est proposé dans le cadre des 20 ans de la démarche GERPLAN, des 10 ans du programme « L'abeille sentinelle de l'environnement » et des 20 ans de la Sainte Catherine :

- d'attribuer une subvention de 3 834 € à la commune d'HEIDWILLER pour l'acquisition de terrains inclus dans la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- de valider la convention de partenariat pour l'entretien et le suivi de ruches peuplées dans le cadre du dixième anniversaire du programme « L'abeille sentinelle de l'environnement », jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- d'attribuer, en application de la convention précitée, une subvention de 2 000 € à la Fédération Départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin pour l'acquisition, l'installation et le suivi de quatre ruches demandées par les structures intercommunales de Saint-Louis Agglomération, de la Vallée de Saint-Amarin, du Sundgau et du Sud Alsace Largue,
- d'approuver le règlement du jeu-concours « avis de recherche des fruitiers de la Sainte Catherine », joint en annexe au présent rapport.

Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C233 et C741) sont précisés dans le document annexé au rapport et à la délibération.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT